

ASSURANCES, GARANTIES & GESTION DU RISQUE



CONTEXTE DE LA FORMATION

En tant que maître d'œuvre sur un projet immobilier, l'architecte est un acteur clef de la mise en œuvre des assurances construction et des garanties sur les ouvrages. Il apporte son expertise de sachant au maître d'ouvrage et son devoir de conseil. Il est essentiel que l'architecte connaisse ses responsabilités et les risques liés à son activité afin de préserver ses intérêts et ceux de son client tout au long de sa mission.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les facteurs de risques pouvant engendrer sa responsabilité d'architecte
- Assimiler les mécanismes d'assurances construction dont l'architecte est partie prenante
- Comprendre la mise en œuvre des régimes de garanties sur les ouvrages
- Connaître les éléments et documents à établir pour un dossier d'assurance

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 - Les responsabilités et le pilotage des risques

- Les responsabilités de l'architecte et des intervenants
- Le risque qualité-cout-délai-coactivité
- La gestion des risques au quotidien

FORMATRICE :

GABRIELLE MILLAN EST
ARCHITECTE INGÉNIEURE

TARIF : 450€ HT

**1 JOURNÉE DE FORMATION / 7
HEURES**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR
NOTRE SITE :**
CYCLE RÉGLEMENTATION

PRÉREQUIS : AUCUN
PUBLIC CIBLE : ARCHITECTES ET
ACTEURS DU CADRE DE VIE

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation :

- QCM
- Etude de cas
- Expose
- Mémoire

PROGRAMME DE LA FORMATION

2 - Les assurances construction

- L'assurance tous risques chantier TRC
- L'assurance de responsabilité civile professionnelle RCP
- L'assurance de responsabilité civile décennale RCD
- L'assurance dommage ouvrage DO

3 - Les garanties sur les ouvrages

- La réception de travaux et la levée de réserves
- La garantie de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La garantie décennale

4 - Les dossiers d'assurance

- Les documents du chantier (contrats, OS, CR de chantier, PV)
- Les documents administratifs (DROC, DAACT)
- Les justificatifs de contrôle technique (RICT, attestations)
- Les attestations d'assurances
- Le budget prévisionnel et définitif
- Les documents de clôture (DOE, RFCT, RVRAT, DIUO)

5 - Les points de vigilance

- Rigueur dans la souscription des assurances
 - Les commissions de sécurité et d'accessibilité
- Les transferts de responsabilités après le chantier
- Les mises à disposition partielles
- La ré-intervention sur un ouvrage en cours de garantie

6 - Exemples



Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation.
Cette formation se déroule en format 100% distanciel sur 1 journée.
Elle nécessite un ordinateur et une connexion à internet.
Vous recevrez suite à votre inscription, les modalités de votre connexion à la visioconférence.

Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO.